

Séance du mercredi 17 août 2022

	Date de la convocation: <i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 11	Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Frédéric PONTTHIEUX, Martine CAPPON, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET
Votants : 15	
	Représentés : Nathalie BART, Franco GRACEFFA, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Frédéric PONTTHIEUX

**DE_2022_23 - Objet : Avenant à la délibération 2022-018 pour la signature d'un
compromis de vente de la maison située 7 rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée délibérante que cette délibération vient en complément de celle prise le 17 juin pour l'acquisition de la maison sise au 7 rue de l'Eglise.

Pour rappel, cette acquisition permettra à la commune :

- De réaliser un projet de développement économique communal
- De requalifier cette emprise foncière en supprimant un hangar
- De recouvrer le linéaire du Crinçon qui redeviendra domaine public

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente et le contrat de vente définitif constatant le paiement comptant du prix de vente de 100 000 euros (cent mille euros) payable comptant, frais d'acquisition en sus estimés provisionnellement à 7500 euros (sept mille cinq cents euros)

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/09/2022 062-216208694-20220817-DE_2022_23-DE

